

# L'ÉDITO

**Philippe Laloux**  
**RGPD,**  
**LE RENDEZ-VOUS**  
**MANQUÉ**

**C**haque jour, l'homme génère 2,5 trillions d'octets de données (25 avec 17 zéros derrière...). La « data » est le carburant de la nouvelle révolution industrielle, dont les revenus annuels sont estimés à 3.000 milliards de dollars par le cabinet de conseil international McKinsey.

Les cinq plus grandes capitalisations boursières de la planète ont bâti leur modèle d'affaires sur ces nouveaux gisements, inépuisables, d'« or noir ». Les Américains ont été les plus prompts à en saisir la valeur. Les Européens seront, quant à eux, les premiers à en réguler l'usage. Car il n'y a pas de développement humain harmonieux sans un socle commun de règles du jeu.

A ce titre, le Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), qui entre en vigueur ce vendredi, ne devrait jamais être perçu comme une « paperasserie de plus imposée par Bruxelles ». Car il est vital. Et urgent.

**Paradoxalement, le RGPD profitera aux gourous américains de la donnée**

Reflet de notre époque, il constitue une réponse concrète à l'opinion publique trop long-

temps prise au piège de sa naïveté, celle de croire qu'un service « gratuit » sur Internet méritait bien le don de quelques « informations » personnelles. Jusqu'au jour où elle a découvert que le trafic frauduleux de ses données pouvait aussi changer le cours de son histoire, sa liberté électorale, sa manière de consommer, son droit à l'information ou d'interagir avec ses amis.

Au-delà du respect des obligations, les vertus potentielles du RGPD sont infinies pour qui saura s'en emparer (le citoyen, le patron, le médecin, le politique...).

Elles n'ont d'ailleurs pas échappé aux géants (américains) comme Microsoft ou Facebook, qui adopteront la norme européenne, appelée à devenir un standard international.

Car, paradoxalement, le RGPD profitera d'abord aux traditionnels gourous (américains) de la donnée.

Pour le reste, l'Europe a manqué son rendez-vous. Le règlement est tardif, en décalage par rapport aux règles de concurrence et aux dispositifs de lutte contre la cybersécurité, deux autres chantiers urgents.

Sa mise en place est surtout chaotique, frisant l'improvisation de dernière minute pour la plupart des entreprises et administrations.

Et dépassant les limites de l'indécence en Belgique, où ni la loi ni l'autorité de contrôle ne sont prêtes.